

Nous jay receu il y a deux iours une lettre de  
 frantz Couvat von Sickingen laquelle sadresse  
 a vous il me la fallu garder iusques au iour d'aujourd'hui  
 a cause des grandes eaus et glaces quil y a est en  
 icy car il na point este possible de faire par  
 tir quelquins et pour ceste occasion nous auons  
 nous puance maistre Guille et moy de ouvrir  
 ceste lettre pour voir si la rzsponce fusse ne  
 gative ou si elle eusse en plus grande futo  
 car selon cela nous eussions peu faire passer  
 quelquun mais voyant nous que la brette  
 nestoit pas si grande auons garde la lettre  
 iusques a ce iour icy car les eaus ce sont impet  
 diminuees ie vous enuie la lettre conueques  
 copie ouverte Nous ie nay point voulu  
 falloir de vous auertir comment que ce  
 iours passes le conte de Byilstein est  
 fumble malade et a est este a l'article de la  
 mort et est pour leur dastenne encores fort  
 malade mais il rat arrive la parole ~~intere~~  
 non pas entiere il est impotent du bras et  
 de la iambe gauche que a grand peine pour  
 echapper, estant si malade a fait mander  
 mon frere Johan et moy car mon frer  
 Adolp nestoit pas encores arrive comme nous  
 estions venus la il nous fit venir la <sup>ou a est</sup> et  
 nous disoit quil estoit restu de mourir

et ne sachant autres heritiers que nous mes freres  
 et nous quil nous avoit regardé pour nous de  
 luy en son Jean nous priant que nous le  
 voulussions garder aussi bien comme luy  
 l'avoit fait et ainsi le balla a mon frere  
 Jehan de puis ce temps la cest il remandé  
 mon frere Jehan pour rapporter le Jean  
 et at fait un autre traite entre sa  
 femme et luy contraire a la premiere  
 ce que est bien a nre avantage car sous  
 cela elle avoit apres sa mort la troisieme  
 part de tous meubles et argent content  
 mais au luy de cela cest il fait pour  
 la femme la pension de l'argent quil est  
 presté au corps de Nassau Desquels  
 la senior 4<sup>re</sup> mille florins dor lesquels  
 demeurent a elle apres la mort de luy et  
 de elle semblablement 3<sup>re</sup> mille florins au  
 conte de son et de 6 mille a nous autres  
 aines La mesme condition et toutes les  
 pensions at il fait a la femme au luy  
 lieu des meubles quelle avoit selon la  
 premiere traite de mariage de sorte  
 quelle ne fire autre chose sinon la pension  
 de dites femmes et chascune retient sa prin  
 cipale femme a jamais elle at les deux  
 maisons Mengor Strossen et Lomborg mais  
 les meubles puis dites maisons demeurent elle  
 n'est que n'ait

Quant au Landgrave de Leuëstembourg mon  
 frere est depeche quelqu'un vers lui pour  
 sçavoir où quil la pourra trouver ce charesme  
 prochain et est escrit a son chancelier quil  
 lui veuille mander si son maistre le Land  
 grave est encores de ceste opinion de faire  
 la traite de levitage comme il lui avoit  
 plusieurs fois tenu propos et si ainsi fuisse  
 quil seroit content de le venir trouver la  
 où quil lui plairoit pour en faire une fin  
 et recevoir quantequant aueques lui les fiefs  
 de Boheme et des autres touchant lenesque  
 de breues nous attendons iouruellement la  
 finale reponce touteffors il ne semble quil  
 le tarde un peu sachant la realadie du  
 conte de Beuxstein nous sommes d'opinion  
 de le aller trouver nous mesmes en sa mai  
 son et entendre la reponce de lui et ymans  
 et quant sil le nous accorde recevoir le fief  
 de lui j'espere quil ne fera point contre  
 sa premiere promesse et lettre de vous  
 oiseaux Monseigneur est si mari dentendre ces  
 manières nouvelles car ie crains que vous se  
 res entierement demonte puis quil en fault  
 enuoyer a l'empereur car ie scai bien que vous  
 ne lui voudriez enuoyer chose que ne fuisse

bon et faisant cela gatteres entierement  
 Vre vol pour ceste annee. ie vouldrois que  
 vous pussies trouver une bonne excuse car  
 il est bien fard de en enuoyer a l'annee  
 qui vient seroit il encores temps asses  
 Je suis esbahi moult que ains enpres nulles  
 nouvelles du conte de Sbrunzenbourg de ceste  
 iournee de Namembourg car il y a deia 23.  
 iours quilz y sont ou ma diet qu'on at re  
 mis une autre iournee a Brunsuick pour  
 conclure la ce qu'on at traite icy mais  
 ce sont nouvelles de baillies ie pere quilz  
 feront quelque chose de bon puis qui de  
 meurent si longuement ie pense bien que  
 ains de seures nouvelles de autre contre  
 de ma venue moult ne vous escrie riens  
 car ie ne lose hasarder Craignant quil me  
 fault demeurer par chemin mais ainsi tost  
 que j'irai prest J'ameignes mon frere me  
 basterai de venir de la reste tout ce porte  
 bien Dieu merci ne scabaut autre chose  
 ne ferai ceste plus longue me recommandant  
 tres humblement a vre bone grace prierai  
 le createur de vous donner Moult de que  
 de sires de Siegen ce 15. de Fevrier Anno 1561.  
 Vre tres humble et obeissant seruitour  
 et frere a iours  
 Louis de Nassau

15

A Monse

Monse le prince de  
ranges  
professeur d'histoire en Hollande le  
21 Février 1701

